

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2016

RESPECT ANIMAL EN ABATTOIR - (N° 4203)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE20

présenté par
M. Falorni, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« parlementaires »,

les mots :

« députés, des sénateurs et des représentants au Parlement européen élus en France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision ajoute également à la liste des membres du comité des représentants au Parlement européen élus en France. Cela semble nécessaire compte tenu de l'importance de la législation européenne dans ce secteur.